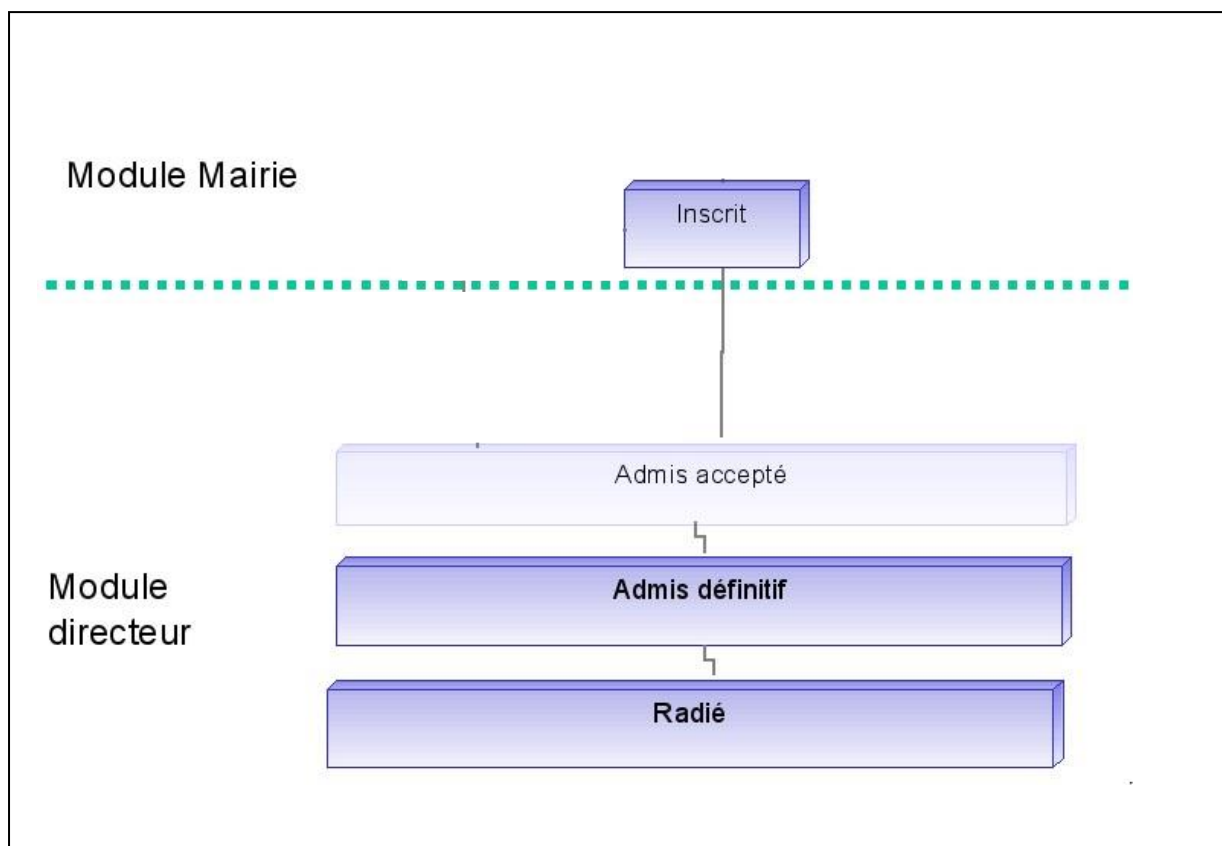


LES ETATS ADMINISTRATIFS DE L'ÉLÈVE DANS «OUTIL NUMÉRIQUE POUR LA DIRECTION DE L'ÉCOLE»

Dans « Outil Numérique pour la Direction de l'École », un élève passe par différents états administratifs au cours des processus d'inscription, d'admission et de radiation. Voici un tableau récapitulatif des états administratifs de l'élève dans « Outil Numérique pour la Direction de l'École ».



Etat administratif de l'élève	Fonctionnalités disponibles pour le dossier de l'élève
<p>Inscrit</p> <p>Un élève est inscrit dans une ou plusieurs école(s) par le maire de la commune dont dépend(ent) l'(les) école(s).</p>	<p>La mairie:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visualise l'élève dans le suivi des inscriptions, • Consulte ou modifier le dossier administratif de l'élève, • Renseigne les services périscolaires, • Edite des listes, • Edite le certificat d'inscription. <p>Le directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voit apparaître le dossier administratif de l'élève, ☐ Peut consulter le dossier administratif de l'élève. <p><i>L'élève n'est pas dans l'école.</i></p>

Etat administratif de l'élève	Fonctionnalités disponibles pour le dossier de l'élève	
<p>Admis accepté</p> <p>Le directeur procède à l'admission acceptée de l'élève.</p>	<p>La mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visualise l'élève dans le suivi des inscriptions, • Consulte ou modifie le dossier administratif de l'élève, • Renseigne les services périscolaires, □ Edite des listes. <p>Le directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulte ou modifie le dossier administratif de l'élève, • Répartit l'élève dans une classe, • Edite des listes des élèves répartis dans une classe. <p><i>L'élève est attendu dans l'école à partir de la date d'effet de l'admission acceptée. Il n'est pas encore présent dans l'école.</i></p>	
<p>Admis définitif</p> <p>Le directeur a constaté la présence effective de l'élève dans l'école.</p> <p>Il enregistre alors son admission définitive.</p>	<p>La mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visualise l'élève dans le suivi des inscriptions, • Consulte le dossier administratif de l'élève, • Renseigne les services périscolaires, • Edite des listes, • Procède à des extractions de listes. <p>Le directeur</p> <p>Met en œuvre toutes les fonctionnalités de l'application.</p> <p><i>L'élève est comptabilisé dans les effectifs de l'école après sa répartition dans une classe et dès réception de l'INE ou de sa confirmation.</i></p>	
<p>Radié</p> <p>Le directeur a saisi la radiation de l'élève avec une date d'effet.</p>	<p>AVANT LA DATE D'EFFET</p> <p>La mairie</p> <p>Ne peut pas visualiser la demande de radiation de l'élève.</p> <p>Le directeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Edite un certificat de radiation, • Visualise dans la gestion courante l'élève qui sera effectivement radié à une date d'effet différée (élève « radiable »). <p><i>L'élève est toujours comptabilisé dans les effectifs de l'école jusqu'à échéance de la date d'effet.</i></p> <p><i>L'élève peut faire l'objet d'une admission acceptée dans une autre école avec une date d'effet postérieure ou égale à la date d'effet de la radiation.</i></p>	<p>APRES LA DATE D'EFFET</p> <p>La mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visualise l'élève radié dans le suivi des inscriptions • Edite des listes des élèves radiés <p>Le directeur</p> <p>Jusqu'au terme de l'année scolaire en cours, peut éditer un certificat de radiation de l'élève radié.</p> <p><i>L'élève n'est plus comptabilisé dans les effectifs de l'école.</i></p> <p><i>L'élève peut faire l'objet d'une admission acceptée et d'une admission définitive dans une autre école.</i></p>